

# AVIS DE REPRISE GRADUELLE

## COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC District de Québec

### POUR JUIN 2020 ET ÉTÉ 2020 (du 6 juillet au 4 septembre)

À compter du 1<sup>er</sup> juin 2020, les activités régulières reprennent graduellement au Palais de justice de Québec. Voici l'essentiel de ce que vous devez savoir :

- les mesures de distanciation imposées au palais de justice doivent être respectées, et les présentations virtuelles demeurent fortement encouragées;
- comme principe d'application générale, vous devez **soumettre le plus rapidement possible** – selon les modalités suivantes – vos demandes de temps réservé et de gestion, dont plusieurs ont dû être reportées depuis mars 2020.

#### **I. EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE :**

	TYPES DE DOSSIERS	CANAL DE TRANSMISSION
A.	<b>Les dossiers urgents, contestés ou non (entendus jusqu'au 3 juillet 2020) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>– les demandes urgentes de toute nature (en matière civile et commerciale)</li><li>– les demandes de soins (par visioconférence, sauf exception)</li></ul>	avant signification/notification, transmettre par courriel à <b>conferenceqc@justice.gouv.qc.ca</b>
B.	<b>Élargissement (entendus jusqu'au 3 juillet 2020) :</b> Voir communiqué – version 12	Avant signification/notification, transmettre à <b>elargissementqc@judex.qc.ca</b>
C.	<b>Le temps réservé, avec ou sans témoins, de <u>30 minutes à 3 heures</u> :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>– les dossiers seront entendus à compter du mardi 7 juillet 2020</li></ul>	réservation du temps par appel au <b>greffier spécial</b> les mercredis p.m., jeudis et vendredis <u>de juin</u> (à compter du 3 juin), et les mercredis p.m. <u>de juillet et août</u> (au 418-649-3506, poste 42283)
D.	<b>Les demandes de gestion, incluant celles pour gérer les dossiers de pratique de <u>plus de trois heures</u> :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>– les gestions seront entendues les vendredis de juin à compter du 19 juin, et les jeudis de juillet et août</li></ul>	transmettre votre <b>avis de présentation au greffe</b> (selon le nouveau modèle sur le site de la Cour supérieure) – pour présentation les <u>vendredis de juin à compter du 19 juin</u> , et les <u>jeudis de juillet et août</u> – incluant l' <b>appel du rôle provisoire</b> de la veille, par conférence téléphonique
E.	<b>Les demandes non contestées, sans temps d'audience ou pour homologation</b>	transmettre <b>au greffe avec avis de présentation</b> , pour l'une ou l'autre des journées de pratique civile (tableau annexé)
F.	<b>Les dossiers au fond (5 jours et moins) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>– ceux reportés du 16 mars au 3 juillet 2020;</li><li>– ceux qui devaient être appelés à l'appel du rôle du 5 juin 2020</li></ul>	feront l'objet d' <b>appels de rôle</b> par le juge coordonnateur du district; leurs dates vous seront prochainement communiquées

<b>G.</b>	<b>Les dossiers de longue durée (6 jours et plus) :</b> – ceux reportés du 16 mars au 3 juillet 2020; – ceux qui devaient être appelés à l’appel du rôle du 27 mars 2020	feront l’objet d’ <b>appels de rôle</b> par le juge responsable des causes de longue durée; leurs dates vous seront prochainement communiquées
<b>H.</b>	<b>Les demandes de conférences de règlement et séances de conciliation <u>déjà déposées</u></b>	vous <b>serez contactés</b> par madame Josée Larouche, pour fixation à compter de septembre 2020
<b>I.</b>	<b>Les <u>prochaines</u> demandes de conférences de règlement et séances de conciliation</b>	transmettre le formulaire conjoint à <b>josee.larouche@judex.qc.ca</b>

## II. EN MATIÈRE FAMILIALE :

	TYPES DE DOSSIERS	CANAL DE TRANSMISSION
<b>A.</b>	<b>Les dossiers urgents, contestés ou non (entendus jusqu’au 3 juillet 2020) :</b> – les demandes urgentes de toute nature (en matière familiale), incluant les demandes de sauvegarde <u>présentables jusqu’au 3 juillet</u>	avant signification/notification, transmettre par courriel à <b>conferenceqc@justice.gouv.qc.ca</b>
<b>B,</b>	<b>Les demandes de sauvegarde et courtes demandes, <u>présentables en juillet et août</u> :</b> – ces demandes seront entendues les mercredis et jeudis, à compter du mercredi 8 juillet 2020	transmettre votre <b>avis de présentation au greffe</b> ( <u>selon le nouveau modèle sur le site de la Cour supérieure</u> ) – pour présentation les <u>mercredis et jeudis, à compter du 8 juillet</u> – incluant l’ <b>appel du rôle</b>
<b>C.</b>	<b>Le temps réservé, avec ou sans témoins, de <u>30 minutes à 3 heures</u> :</b> – les dossiers seront entendus à compter du lundi 6 juillet 2020	réservation du temps par appel au <b>greffier spécial</b> les mercredis p.m., jeudis et vendredis <u>de juin</u> (à compter du 3 juin), et les mercredis p.m. <u>de juillet et août</u> (au 418-649-3506, poste 42283)
<b>D.</b>	<b>Les demandes de gestion, incluant celles pour gérer les dossiers de pratique de <u>plus de trois heures</u> :</b> – les gestions seront entendues les jeudis p.m., à compter du 18 juin 2020	transmettre votre <b>avis de présentation au greffe</b> ( <u>selon le nouveau modèle sur le site de la Cour supérieure</u> ), pour présentation les <u>jeudis p.m. de juin, juillet et août, à compter du 18 juin</u>
<b>E.</b>	<b>Les demandes conjointes, sur conventions et prolongations de sauvegardes</b>	transmettre <b>au greffe avec avis de présentation</b> , pour l’une ou l’autre des journées de pratique familiale (tableau annexé)
<b>F.</b>	<b>Les demandes de conférences de règlement et séances de conciliation <u>déjà déposées</u></b>	vous <b>serez contactés</b> par madame Josée Larouche, pour fixation à compter de septembre 2020
<b>G.</b>	<b>Les <u>prochaines</u> demandes de conférences de règlement et séances de conciliation</b>	transmettre le formulaire conjoint à <b>josee.larouche@judex.qc.ca</b>

## III. EN MATIÈRE CRIMINELLE :

Voir à ce sujet le **Communiqué – Version 13** émis pour l’ensemble de la division de Québec.